

**AR Prefecture**017-200041614-20230516-2023\_05\_08-DE  
Reçu le 30/05/2023*Aunis-  
Sud*Ma Communauté  
de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 16 mai 2023  
DELIBERATION n°2023\_05\_08**AMENAGEMENT DU PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES LA COMBE A SURGERES- MARCHE DE TRAVAUX – ATTRIBUTION DES LOTS**

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-trois, le seize mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.
En exercice	Présents	Votants	
50	33	41	
<b>Quorum : 26</b>			
<b>Présents / Membres titulaires :</b>			
Jean GORIOUX (a reçu pouvoir de Pascale BERTEAU) – Catherine DESPREZ - Raymond DESILLE – Walter GARCIA - Micheline BERNARD - Gilles GAY - Pascal TARDY - Christophe RAULT (a reçu pouvoir de Christelle GRASSO) – Barbara GAUTIER (a reçu pouvoir de Bruno CALMONT) – Pascale GRIS – Didier BARREAU (a reçu pouvoir de Marylise BOCHE) – Joël LALOYAUX (a reçu pouvoir de Anne-Sophie DESCAMPS) - Marie-France MORANT – François PELLETIER - Olivier DENECHAUD – Baptiste PAIN – Emmanuel JOBIN – Florence VILLAIN - Eric BERNARDIN - Nadia AUDEBERT ( a reçu pouvoir de Angélique PEINTRE) - Lydia BERETTI - Philippe BARITEAU – Emmanuel NICOLAS (a reçu pouvoir de Jean-Michel SOUSSIN) – Matthieu CADOT - Philippe BODET – Martine LLEU – Sylvie PLAIRE - Jean-Yves ROUSSEAU – Stéphane AUGÉ - Laurent ROUFFET - Frédérique RAGOT - Thierry PILLAUD ( a reçu pouvoir de Danielle BALLANGER)			
<b>Présent/ Membre suppléant :</b>			
Yannick BODAN			
<b>Absents :</b>			
Christian BRUNIER, Éric GUINOISEAU, Steve GABET, David CHAMARD, Jean-Pierre SECQ, Younes BIAR, Didier TOUVRON (excusé), Thierry BLASZEZYK Alisson CURTY (excusée)			

<b>Secrétaire de Séance :</b> Baptiste PAIN
<b>Convocation envoyée le :</b> 10 mai 2023
<b>Affichage de la convocation le :</b> 10 mai 2023

<b>Auteur de l'acte :</b> Jean GORIOUX, Président
<b>Télétransmission en préfecture le :</b> 30 MAI 2023
n°: 017-200041614-20230516-2023_05_08-DE
<b>Date de publication sur le site Internet :</b> - 1 JUIN 2023

**AMENAGEMENT DU PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES LA COMBE A SURGERES- MARCHE DE TRAVAUX – ATTRIBUTION DES LOTS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, et en particulier les articles L. 2123-1 1° et R. 2123-1 1° relatifs aux marchés passés selon une procédure adaptée ouverte,

Vu la consultation lancée le 27 février 2023, concernant les travaux d'aménagement du Parc d'Activités Economiques La Combe à Surgères,

Vu le Procès-Verbal de la Commission Permanente des Marchés du 25 Avril 20231 relatif à l'analyse, au jugement des offres, et à la décision de recourir à une phase de négociation pour les lots n°1 (Terrassement - Voirie – Assainissement), n°2 (Réseaux souples) et n°3 (Espaces Verts),

Vu le Procès-Verbal de la Commission Permanente des Marchés du 5 mai 2023 relatif à l'analyse et au jugement des offres après négociation,

**Madame Micheline BERNARD**, Vice-Présidente en charge de la Commission Permanente des Marchés, rappelle que le projet d'aménagement du Parc d'Activités Economiques La Combe à Surgères a fait l'objet d'une mise en concurrence suivant une procédure adaptée ouverte.

Elle explique que cette opération consiste en l'aménagement d'une emprise totale de 13 ha, constitué de 25 lots de 950 à 8800 m<sup>2</sup>, qui seront raccordés aux réseaux d'AEP, assainissement, électricité, télécom, gaz.

**Madame Micheline BERNARD** ajoute que l'opération comprend 3 lots de travaux, dont les estimations étaient les suivantes :

**Lot 1**

Solution de base : 1 517 250,00 € HT

Variante n° 1 (grave émulsion calcaire sur trottoirs en remplacement de la grave ciment calcaire) : 1 498 500,00 € HT

**Lot 2**

Solution de base : 188 775,00 € HT

Variante obligatoire (éclairage autonome) : 245 585,00 € HT

**Lot 3** - 258 530,70 € HT.

Les candidats avaient l'obligation de répondre à la solution de base et aux variantes imposées.

**Madame Micheline BERNARD** indique qu'après l'ouverture des plis, la Commission Permanente des Marchés a procédé à l'admission des candidatures, à l'analyse des offres, et au classement des différentes propositions selon les critères suivants :

- Prix des prestations (40 %),
- Valeur technique de l'offre (60 %).

L'analyse des offres a été réalisée selon les critères ci-dessus. La variante imposée du lot n° 1 a été retenue, concernant le lot 2 c'est la solution de base qui a été sélectionnée.

**AR Prefecture**

017-200041614-20230516-2023\_05\_08-DE  
Reçu le 30/05/2023

Les entreprises proposées sont les suivantes :

N°	Libellé	Entreprises proposées	Nature de l'offre et montant HT	Montant total TTC en €
1	Terrassement - Voirie – Assainissement	<b>Groupement Eiffage/Transterrassement</b>	Variante n°1 après négociation : 1 352 194,85 €	1 622 633,82 €
2	Réseaux souples	<b>SPIE</b>	Offre de Base après négociation : 176 846,25 €	212 215,50 €
3	Espaces Vert	<b>ID VERDE</b>	Offre de Base après négociation : 256 475,70 €	307 770,84€
<b>Montant Total</b>				<b>2 142 620,16 €</b>

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

**A l'unanimité**

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Autorise Monsieur le Président à signer les différents marchés de travaux et l'ensemble de leurs pièces constitutives, pour un montant total de 1 785 516,80 € HT soit 2 142 620,16 € TTC et répartis selon les 3 lots suivants :

N°	Libellé	Entreprises retenues	Nature de l'offre et montant HT	Montant total TTC en €
1	Terrassement - Voirie – Assainissement	<b>Groupement Eiffage/Transterrassement</b>	Variante n°1 après négociation : 1 352 194,85 €	1 622 633,82 €
2	Réseaux souples	<b>SPIE</b>	Offre de Base après négociation : 176 846,25 €	212 215,50 €

**AR Prefecture**017-200041614-20230516-2023\_05\_08-DE  
Reçu le 30/05/2023

N°	Libellé	Entreprises retenues	Nature de l'offre et montant HT	Montant total TTC en €
3	Espaces Vert	ID VERDE	Offre de Base après négociation : 256 475,70 €	307 770,84€
<b>Montant Total du marché de travaux</b>				<b>2 142 620,16 €</b>

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme :

Les signatures sont au registre.

Fait à Surgères,

Le 23 mai 2023

Le Président

Jean GORIOUX

Le secrétaire de séance

Baptiste PAIN

**Détails et voies de recours**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.